

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER DISPOSITIF "PASS ACCESSION"

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°186 du conseil communautaire du 5 juillet 2012 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n° 97 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.
- VU, la délibération n°668 du 14 décembre 2017 relative à l'avenant n°2 au dispositif d'aide à l'accession à la propriété du GrandAngoulême dans le parc ancien à rénover,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

**Article 2** - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 6 000 € par dossier. Elles seront versées soit au particulier par l'intermédiaire du notaire au moment de l'acquisition soit de façon exceptionnelle directement à l'acquéreur.

**Article 3** - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 mai 2018

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **28/05/2018**  
Publié ou notifié,  
Le **28/05/2018**

Annexe

<b>Nom de l'acquéreur</b>	<b>Adresse du bien acquis</b>	<b>Notaire désigné pour percevoir le fonds</b>	<b>Participation GrandAngoulême Montant</b>
M. Victor PELISSIER	35 rue Léonard Jarraud 16000 ANGOULEME	Me Jérôme FOUREIX 118 avenue Jean Jaurès 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE	6 000,00 €
Mme Béatrice PAILLER et M. Pascal LAUMONIER	11 rue de la Croix Brandet 16000 ANGOULEME	Me Jean-Edouard DAMBIER- COUPILLAUD 15 rue de Beaulieu - BP 237 16 000 ANGOULEME	6 000,00 €
Mme Clara VIMPERE	6 Le Fleurenceau 16470 SAINT MICHEL	Me Benoit NOGUES 6 place Henri Dunant 16000 ANGOULEME	6 000,00 €
M. et Mme Dine BOUAZZA	9 rue Georges Clémenceau 16400 LA COURONNE	Me Emmanuelle AUDRY 15 rue de Beaulieu 16000 ANGOULEME	6 000,00 €
Mme Alice GAUTHIER	18 rue Chabernaud 16340 L'Isle d'Espagnac	Me Julien MILAN 7 avenue Marguerite de Valois - BP 2 16330 MONTIGNAC CHARENTE	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>30 000,00 €</b>